



Monsieur Marc FESNEAU

Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté
Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Bordeaux le 1^{er} décembre 2023

Monsieur le Ministre,

La Nouvelle-Aquitaine est la seconde région productrice de miel avec près de 20% de la production nationale sur son territoire. Ainsi, la région, consciente de l'importance de sauvegarder l'apiculture, s'est dotée d'une feuille de route dès 2019 pour la filière apicole.

Notre groupe d'élus régionaux a été alerté par les professionnels de l'Apiculture sur la grande difficulté que ces derniers rencontrent pour vendre leur miel, notamment aux conditionneurs.

Différentes problématiques rencontrées par les producteurs viennent expliquer cela.

Les conditionneurs et revendeurs, n'hésitent pas à jouer avec les règles européennes et françaises. Ainsi, ils achètent à bas coût des miels importés, de moins bonne qualité, et inondent le marché de ces miels bas de gamme, sans traçage. Aussi, nous pensons qu'il y a nécessité d'imposer le traçage précis de chaque miel importé, qu'il soit de la zone UE ou hors UE.

Cette importation massive, peu tracée, dans le seul but d'augmenter les marges et les profits des revendeurs, a également pour effet d'ouvrir la trappe à la concurrence déloyale avec les miels français. Nous connaissons la conscience professionnelle des apiculteurs de France, les règles de traçage qui s'imposent à la filière de même que des normes sanitaires de plus en plus contraignantes et coûteuses pour les producteurs.

Enfin, les consommateurs n'ont plus les moyens d'acheter des miels produits en France. Pourtant de meilleure qualité avec les effets bénéfiques pour la santé.

.../...

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Groupe communiste, écologique et citoyen
14 rue François-de-Sourdis – 33000 BORDEAUX
05.57.57.82.30

.../...

Tout cela alerte fortement notre groupe d'élus, mais aussi la profession. En effet de nombreux apiculteurs sont actuellement incapables d'écouler leur production au prix qui leur permettrait de vivre dignement, voire parfois, d'écouler leur production tout court.

Cette situation, alors que l'implantation de nouvelles colonies d'abeilles en France et donc de nouveaux apiculteurs doit être un enjeu fort de biodiversité et de qualité du produit fini, éloigne les perspectives d'avenir pour la filière.

Les apiculteurs que nous avons rencontrés ont des idées pour faire évoluer positivement la situation de la filière, prenez le temps de les écouter et de les mettre en œuvre. Qu'il s'agisse d'avances de trésorerie, de reports de crédits ou d'aides à la ruche, nous les savons prêts à travailler avec vos services sur les mesures d'urgence nécessaires à la survie de la filière apicole en France.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Fanny CASTAGNEDE
Conseillère Régionale



Alain BACHÉ
Président du groupe communiste, écologique et
citoyen

